

Décision n° 2010-1205
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 9 novembre 2010
portant sur l'ouverture du numéro spécial 110

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7, L. 44 ;

Vu la décision n° 05-1084 de l'Autorité de de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 approuvant les règles de gestion du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 05-1085 de l'Autorité de de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 fixant l'utilisation des catégories de numéros du plan national de numérotation ;

Vu la demande de l'association « Ensemble contre le SIDA » en date du 11 octobre 2010, reçue le 18 octobre 2010 ;

Après en avoir délibéré le 9 novembre 2010 ;

Décide :

Article 1er – Le numéro 110, destiné à recevoir les appels liés à des opérations ayant en particulier pour objet de collecter des fonds pour des causes humanitaires, est ouvert du 14 février 2011 au 30 avril 2011 pour l'opération « Sidaction ».

Article 2 - Le directeur des services fixe et mobile et des relations avec les consommateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'association « Ensemble contre le SIDA ».

Fait à Paris, le 9 novembre 2010

Le Président

Jean-Ludovic Silicani